



ARRETE DU MAIRE N° 127/2025

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AUTOUR DE LA PASSERELLE DE LA THUR DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE SA RECONSTRUCTION

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2542-1 à L.2542-13 ;
- VU** le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225 ;
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} Partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour l'intérêt majeur de la sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement autour de la passerelle piétonne de la Thur dans le cadre de travaux relatifs à sa reconstruction ;

CONSIDERANT que lors de la dépose de la passerelle piétonne existante, il y a nécessité d'interdire la circulation dans la rue Marie-Louise afin de garantir la sécurité des riverains et du public

ARRETE

Article 1 :

La circulation de tout véhicule sera interdite entre le rond-point de la rue Marie-Louise et le pont de la Thur du mercredi 8 octobre 2025 à 7h00 au jeudi 9 octobre 2025 à 18h00.

Article 2 :

Une déviation sera mise en œuvre par l'entreprise en charge de la réalisation des travaux (*voir plan ci-joint*)

Article 3 :

En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, les mesures de signalisation seront prises conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} Partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux transmises aux tribunaux compétents.

Article 5 :

Les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Groupe MADER/RICHERT (tbindler@mader-sa.fr)
- BE TEKTO
- SOLEA / SODAG
- SIVOM
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Wittelsheim
- CPI –STAFFELFELDEN
- La Brigade verte
- Ville de Wittelsheim
- Service routier CeA
- Dossier.

Fait à Staffelfelden, le 18 septembre 2025



Le Maire,
Thierry BELLONI

